

PARTIES CONTRACTANTES
CCT POUR L'INDUSTRIE SUISSE DES PRODUITS EN BÉTON

Adresse: SwissBeton, Hauptstrasse 34a, 5502 Hunzenschwil

Avenant de la CCT pour l'industrie suisse des produits en béton en 2015
(annexe de la CCT de 2009)

Hunzenschwil/Berne/Olten, le 16 décembre 2014

CCT – adaptation des salaires en 2015

Les partenaires sociaux de la CCT pour l'industrie suisse des produits en béton ont décidé le 1^{er} décembre 2014 de procéder à l'adaptation suivante des salaires pour 2015:

- 1. Adaptation individuelle des salaires: la masse salariale des travailleurs/euses soumis à la CCT au 31 décembre 2014 doit être augmentée de CHF 15.00 en moyenne par mois (soit CHF 195.00 par an) et par personne. Il appartient à l'employeur de fixer la répartition de cette augmentation de salaire due aux travailleurs/euses.**
- 2. Les salaires minimums de la main-d'œuvre non qualifiée ou semi-qualifiée sont augmentés de CHF 50.00 à chaque fois. Les salaires minimums des professionnels de la branche restent inchangés.**

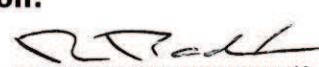
Employés non qualifiés	CHF 4'000.-*
Employés semi-qualifiés	CHF 4'100.-
Professionnels de la branche: respect des salaires en usage dans la localité ou la branche, mais au minimum	CHF 4'350.-

**Lors d'un nouvel engagement, le salaire peut être inférieur de CHF 200.- durant la première année de service.*

Les parties contractantes
de la CCT pour l'industrie suisse des produits en béton:

SwissBeton


.....
Beat Ruchti


.....
Regula Bachofner

UFPB

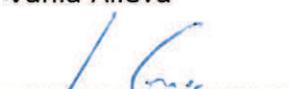

.....
Alain Krummenacher


.....
J. Michod

Unia


.....
Vania Alleva


.....
Nico Lutz


.....
Serge Gnos

Syna


.....
Arno Kerst


.....
Nicola Tamburrino